

## EXPOSITION CANINE NATIONALE

## HASPARREN

avec attribution  
du C.A.C.S. de la SCC

Dimanche 7 Octobre 2018



1 Place Harana (Centre Ville) autoroute A 64 BAYONNE-PAU, Sortie N°3

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION**

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe

	Jusqu'au 5/09	du 6/09 au 19/09
1 <sup>er</sup> chien (Ouvrte, Travail, Champion, Jeune, Intermédiaire)	30 €	35 €
2 <sup>e</sup> chien	25 €	30 €
3 <sup>e</sup> chien	20 €	25 €
4 <sup>e</sup> chien et suivants	10 €	15 €
Puppy, Baby, Vétéran	20 €	25 €
Ne concourant pas	10 €	10 €
Lots d'affixe / de Reproducteur		15 €
Paires et Couples		10 €
Meute (6 chiens minimum)* (donnant droit à 6 chiens en classe individuelle)	60 €	70 €
*Chien supplémentaire	15 €	20 €
Confirmation seule sans concours	35 €	35 €

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir à un seul et même propriétaire. Les producteurs ne peuvent pas profiter de cette condition, pour inscrire le ou les chiens vendus ou cédés. Seul le Fichier National Canin sert de référence.  
La Société Canine se réserve le droit de refuser le tarif dégressif.  
L'engagement simultané d'un chien dans deux ou plusieurs classes individuelles est interdit.

**Cages gratuites**

1<sup>er</sup> clôture avant majoration des tarifs : 5 Septembre (cachet de la poste faisant foi)  
Clôture irrévocable des engagements : 19 Septembre 2018 (date de réception)  
(il n'y aura pas d'additif pour les retardataires)

- Ring d'honneur avec :  
Meilleur Classe Champion  
Meilleur Classe Travail  
Meilleur Classe Vétéran  
Best in Show Puppy  
Best in Show Baby

Meilleur de chaque groupe jeune et adulte qui concourront pour le BEST IN SHOW jeune et adulte

**TOUS LES MEILLEURS DE RACE ONT L'OBLIGATION D'ÊTRE PRÉSENTS AU RING D'HONNEUR**

Remise des récompenses après 16 h

• Concours de Fly Ball organisé par le club AGIL 4 PAT de ANGLET

■ LA CARTE D'EXPOSANT AVEC LES HORAIRES DE JUGEMENT sera postée 8 jours avant la manifestation.  
■ CAFÉTÉRIA ET BUVETTE dans l'enceinte de l'exposition

Début des jugements : 9 h 00

Les confirmations seules seront jugées le samedi 6 Octobre de 14h à 17h

**SORTIE AUTORISÉE POUR LES CHIENS NON CLASSÉS APRÈS LES JUGEMENTS****JURY PRESSENTI**

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1<sup>er</sup> groupe

Kelpie Australien, Bergers Picard, des Pyrénées, Australien, Border Collie, Colley ..... LENEUF Christian  
Bergers Belges, Schipperke, Chien Loup Tchecoslovaque, Berger Allemand,  
Chiens de Berger Catalan et de Majorque, Bergers de Beauce, de Brie, Bearded Collie,  
Bobtail, Shetland, Welsh Corgi, Bergers de l'Est et Italiens, Berger Hollandais,  
Chien Loup de Saarloos, Schapendoes, Bergers Polonais, Berger Blanc Suisse,  
Bouvier d'Australie, des Flandres et autres races..... MEDARD MANGIN Jacques

2<sup>e</sup> groupe

Dogue Majorquin, Dogue des Canaries, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux,  
Bullmastiff, Mastiff, Cimarron Uruguayen ..... BARDET Joëlle  
SPECIALE CANE CORSO, Terre Neuve, Léonberg, Landseer,  
Tosa-Inu, Fila de Saint Miguel, Bouviers Suisses..... LEROY NAPOLI Jacques  
Dobermann, Pinscher, Schnauzer, Terrier Noir Russe, Dogue Argentin, Shar Pei,  
Fila Brasileiro, Boxer, Rottweiler, Bulldog, Mâtin Espagnol,  
Mâtin et Montagne des Pyrénées, Sarplaninac,  
Saint Bernard, Dogue du Tibet, et autres races..... MEDARD MANGIN Jacques

3<sup>e</sup> groupe

Jagd Terrier, Airedale et terriers divers, Fox, Terriers Jack et Révérend Russell,  
Cairn, Scottish, Skye, Westie, Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier,  
Staffordshire Américain, Yorkshire Terrier et autres races ..... MARCILLAUD Anne

4<sup>e</sup> groupe

Teckels ..... ROUSSET Bernard

5<sup>e</sup> groupe

SPECIALE SPITZ ALLEMAND ET ITALIEN, SPECIALE CHOW CHOW ..... CHAGNARD Dan  
Spitz Japonais, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale,  
Shiba Inu, Shikoku, Akita Inu, Akita Américain ..... LEROY NAPOLI Jacques  
Chien du Groenland, Samoyède, Malamute de l'Alaska, Husky de Sibérie,  
Eurasier, Hokkaido, Kai, Kishu, Chiens Nus du Mexique et du Pérou,  
Basenji, Podencos, Cirneco, Podengo Portugais, et autres races du groupe ..... KLEIN Jean-Claude

6<sup>e</sup> groupe

Basset Artésien Normand, Chien d'Artois ..... WITZMANN Camille  
Saint Hubert, Porcelaine, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Griffon Vendéen, Ariégeois,  
Anglo Français de Petite Vénerie, Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Basset Hound,  
Beagle, Basset des Alpes, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback et autres races ..... ROUSSET Bernard

7<sup>e</sup> groupe

Braque Allemand, Braques de l'Ariège, St Germain,  
Griffon Korthals, Setter Irlandais, Pointer ..... TOULET Régis  
Drahthaar, Pudelpointer, Braques de Weimar, d'Auvergne, du Bourbonnais,  
Français, Italien, Hongrois, Munsterlander, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie,  
Breton, Français, Picard, de Pont Audemer, Setter Anglais, Setter Gordon,  
et autres races du groupe ..... WITZMANN Camille

8<sup>e</sup> groupe

SPECIALE SPANIELS (Clumber, Cocker Anglais, Field, Sussex, Springer,  
Welsh Springer, Kooikerhondje, Cocker Américain, Irish Water Spaniel)  
SPECIALE CHIEN D'EAU ROMAGNOL  
Labrador, Golden, autres retrievers, Chiens d'eau ..... CORNET GOUGON Dominique

9<sup>e</sup> groupe

Bichon, Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel,  
Pékinois, Epagneul Japonais, Carlin, Boston Terrier ..... CHAGNARD Dan  
Coton de Tuléar, Petit Chien Lion, Caniche, Petits Belges,  
Chien Chinois à Crête, Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain,  
Terrier du Tibet, Chihuahua, Epagneul Nain Continental,  
Petit Chien Russe, Bouledogue Français et autres races ..... KLEIN Jean-Claude

10<sup>e</sup> groupe

Lévrier Afghan, Saluki ..... FALKE Martine  
Barzoi, Irish Wolfhound, Deerhound, Galgo Espagnol, Greyhound,  
Whippet, Petit Lévrier Italien, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Lévrier Polonais ..... LENEUF Christian

Races non reconnues par la F.C.I.

Epagneul de Saint-Usage, Berger Américain Miniature, Barbo da Terceira,  
Bulldog Continental, Cao de Gado Transmontano, Chien Fonnese, Cursinu,  
Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert Français,  
Chien Particolore à Poil Frisé, Ratier de Prague ..... MEDARD MANGIN Jacques

**JUGEMENTS AVEC HORAIRES**

- L'heure de jugement sera communiquée sur la carte d'exposant et sur le site de CEDIA
- Sortie autorisée après les jugements pour les chiens non classés
- Remise des prix après 16 heures

**Renseignements Exposition :**

M. LAGARDE Martin : 06 15 32 14 95 - lagarde.martin@yahoo.fr  
Maison Garciainetxeberria, 64780 IRISSARRY

**Renseignements Exposition :**

M. WITZMANN Camille : 06 08 32 57 10 - witzmann64@gmail.com

• Confirmations seules : M. ILIAS Tony

06 76 36 57 27 cat.larriere40@gmail.com (page 4)

Engagements à adresser à CEDIA - Exposition de Hasparren - 31230 COUEILLES  
accompagnés de votre règlement :

- Par chèque à l'ordre de l'A.C.T. des P.A.
- Par mandat postal à l'ordre de M. Lagarde ACT des PA
- Pour les exposants étrangers, paiement par mandat international uniquement à l'ordre de M. Lagarde ACT des PA
- Exposantes espagnoles : pagamiento per giro postal al orden de M. Lagarde ACT des PA  
Aucun paiement libellé à l'ordre de Cedia ne sera accepté

EXPOSANTES ESPAÑOLES : TELEFONO PARA INFORMACION :

00 33 615 32 14 95 (14 h - 20 h) - lagarde.martin@yahoo.fr

Forma de pago : Giro Postal al orden de M. LAGARDE ACT des PA - Maison Garciainetxeberria - 64780 IRISSARRY

No seran admitidos las inscripciones que no abonado el pago



# ROYAL CANIN

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

**LOGEMENT** - Seules quelques cages seront à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Libre.  
Une cafétéria sera installée dans l'enceinte de l'exposition

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

### CLASSES D'ENGAGEMENT

#### La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

**\* CLASSES INDIVIDUELLES**  
**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusive aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Exc. et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.  
**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.  
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VETERAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**AUTRES CLASSES**  
**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -  
POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS «NE CONCOURANT PAS»** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le règlement, libellé à l'ordre de l'Association Canine des Pyrénées Atlantiques, devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS** - La clôture de l'exposition est fixée au 19 Septembre 2018. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Il n'y aura pas d'additif pour les retardataires.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge détaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** - Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2<sup>o</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) C. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

### OBLIGATIONS SANITAIRES :

2<sup>e</sup> Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agár, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 87 € qui restera acquise à l'Association organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - L'Association organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'Association organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**A compter du 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.**



DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)



# HASPARREN

• Si vous voulez vous engager à l'exposition du dimanche 7 Octobre 2018 :

**CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 13 Septembre 2017 date de réception**

(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Hasparren - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :
  - son règlement libellé à l'ordre de l'ACT des PA (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés. Les mandats seront libellés à l'ordre de M. Lagarde, ACT des PA, Maison Garciainetxeberria 64780 IRISSARRY.
  - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
  - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2° catégorie

**OU inscrivez vous sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr), paiement par CB sécurisé (recommandé)**

Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

• Si vous voulez vous engager à la Séance de Confirmation Seule :

- remplissez la grille d'engagement au verso OU inscrivez vous sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr), paiement par CB sécurisé
- envoyez la feuille à **M. Tony ILIAS - Maison Emen Kantua - 314 Chemin de Birecrabe - 40390 STE MARIE DE GOSSE** accompagnée de votre règlement par chèque ou mandat, libellé à l'ordre de l'ACT des PA et d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir l'accusé de réception

**N'envoyez ni en recommandé, ni par Chronopost. Courrier normal uniquement**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

*Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon endroit.*

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :  
le \_\_\_\_\_

### JUGEMENTS AVEC HORAIRES

- L'heure de jugement sera communiquée sur la carte d'exposant et sur le site de CEDIA
- Sortie autorisée après les jugements pour les chiens non classés
- Remise des prix après 16 heures

### Renseignements ACT des PA 06 15 32 14 95

Participation aux frais d'organisation	jusqu'au 5/09	6/09 au 19/09	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	30 €	35 €	
2 <sup>e</sup> chien	25 €	30 €	
3 <sup>e</sup> chien (avec une carte accompagnateur)	20 €	25 €	
4 <sup>e</sup> ou suivants	10 €	15 €	
Puppy, Baby, Vétéran	20 €	25 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	20 €	
Remise 10% membre ACT des PA (n° carte : _____)			
Carte accompagnateur	4 €	4 €	
<b>Total des engagements</b>			

**Le cachet de la poste fait foi pour les engagements au 1<sup>er</sup> tarif.**

**L'envoi d'espèces est rigoureusement interdit**

**Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé**

### GRILLE D'ENGAGEMENT POUR L'EXPOSITION DU 7 OCTOBRE 2018

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

**Tous les Meilleurs de Race ont l'obligation d'être présents au Ring d'Honneur sous peine de voir leurs récompenses annulées**

Réservé à la Société

Identification : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	<b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	--	--	--	--

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire **M. Mme Mlle** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Confirmation avec exposition

à renseigner (uniquement pour l'exposition) **CLASSES D'ENGAGEMENT (VOIR RÈGLEMENT et verso pour travail et champion)**

Ouverte  Intermédiaire  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
Ne concourant pas  Meute

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte ou jeune en fonction de son âge

**CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 19 SEPTEMBRE 2018 (DATE DE RÉCEPTION)**



## RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

**CLASSE TRAVAIL** : Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation établie par la SCC permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

**Chiens de Défense** : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> cat.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chien d'Elan Norvégien** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

**Chien de Rouge de Hanovre** : TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

### CLASSE CHAMPION

**Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements**

#### Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 19/09/18).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

**En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte**



# ROYAL CANIN®

## A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

**SAMEDI 6 OCTOBRE 2018 DE 14 H à 17 H**

Vous pouvez vous engager par internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous avant le 1er octobre

accompagnés de votre règlement à l'ordre de l'ACT des PA et d'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse à M. ILIAS Tony - Maison Emen Kantua - 314 chemin de Birecrabe - 40390 STE MARIE DE GOSSE

06 76 36 57 27 - [cat.larriviere40@gmail.com](mailto:cat.larriviere40@gmail.com)

Race \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_ N° L.O.F. : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
*Puce ou tatouage*

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**Tarif de l'engagement : 35 € à l'ordre de l'ACT des PA**